

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

est convoqué pour le  
mercredi 7 septembre 2016

**à Beausobre, à 20 h 15**

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 14 juin 2016 et du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016.
2. Assermentation de 9 Conseillères et Conseillers communaux.
3. Nomination de la commission chargée de l'étude du préavis N° 50/12.15 "Modification des statuts de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) (PSIG).
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis de la Municipalité :
  - N° 27/9.16 Création d'un plafond d'endettement pour l'Association de communes Police Région Morges (PRM) (PLR);
  - N° 30/9.16 Demande d'autorisations générales
    1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00 par année, charges éventuelles comprises;
    2. de statuer sur les aliénations et les acquisitions de biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas, charges éventuelles comprises;
    3. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas et au maximum de CHF 100'000.00, par année, charges éventuelles comprises;
    4. de statuer sur les aliénations des participations jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas;
    5. de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales;
    6. d'autoriser la Municipalité à accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges, jusqu'à concurrence du montant de l'actif net s'élevant à CHF 50'000.00;
    7. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas;

8. d'engager des dépenses supplémentaires de CHF 10'000.00 par poste budgétaire jusqu'à CHF 100'000.00 et jusqu'à concurrence de 10% par poste budgétaire supérieur à CHF 100'000.00;
9. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières; (PSIG)

N° 31/9.16 Arrêté d'imposition pour l'année 2017; (Commission des finances)

N° 33/9.16 Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau, adapté aux modifications de la loi cantonale sur la distribution de l'eau; (PLR)

N° 34/9.16 Préavis complémentaire au préavis N° 26/3.13 – Règlement du Conseil communal; (VER)

7. Rapports de commissions :

N° 6/9.16 Développement économique de la Ville de Morges – Demande de  
- Création d'un poste de délégué(e) au développement économique  
- Octroi d'un budget de fonctionnement de CHF 50'000.00 pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique;

N° 14/9.16 Demande d'un crédit-cadre de CHF 905'000.00, soit CHF 524'000.00 en 2016, CHF 77'000.00 en 2017, CHF 108'000.00 en 2018, CHF 98'000.00 en 2019 et CHF 98'000.00 en 2020, pour le renouvellement de l'infrastructure serveurs, stockage et sauvegarde des 5 prochaines années;

N° 23/9.16 Demande d'un crédit de CHF 630'000.00, part à la charge de Morges, pour la renaturation du Bief, le dragage du port et la remise en état des installations portuaires;

N° 28/9.16 Motion Antoine André "Pour des partenariats financiers plus éthiques" – Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**;

8. Postulat Aline Dupontet "Pour une certification equal-salary du personnel de la ville" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

9. Interpellation Christine Dubochet demandant à la Municipalité d'informer le Conseil communal des mesures prises par la Commune pour faciliter l'intégration des migrants – Réponse de la Municipalité.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers.

le président

la secrétaire

Baptiste Müller

Tatyana Laffely Jaquet

Morges, le 29 août 2016 / mmr